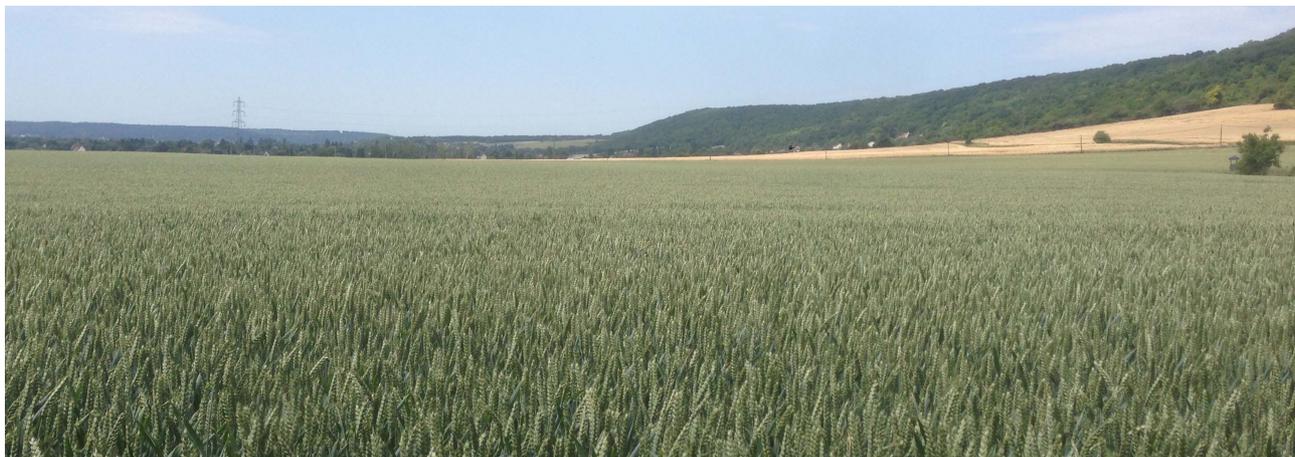


Département de l'Eure, commune de

Notre-Dame-de-l'Isle



Plan local d'urbanisme

Pos initial prescrit le 21 septembre 1984, 1^{er} arrêt le 23 octobre 1987 et 2^e arrêt le 10 octobre 1991, approuvé le 8 novembre 1993
1^{ère} modification approuvée le 29 janvier 2003,
2^e modification approuvée le 14 novembre 2007

Plu prescrit le 1^{er} juillet 2015, arrêté le 15 octobre 2018,
Plu approuvé le 27 janvier 2020



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Notre-Dame-de-l'Isle

Le maire, Thibaut Beauté

ANNEXES



Date :

5 janvier 2020

Phase :

Approbation

Pièce n° :

6.2

Mairie de **Notre-Dame-de-l'Isle**, 35, rue de l'Église (27940)
tél : 02 32 52 60 90 e-mail : mairienotredamedelisle@wanadoo.fr
site : <http://notre-dame-de-lisle.fr/>

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

Périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières

Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles [L. 321-1](#), [L. 333-1](#) et [L. 334-1](#) du code minier.

Le Schéma départemental des carrières de l'Eure, ainsi que l'arrêté préfectoral d'adoption sont accessible sous <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schema-departemental-des-carrieres-de-l-eure-a239.html>



Espaces Naturels Sensibles

Découvrez la nature *dans* l'Eure



L'EURE
NATURE
SENSIBLE

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
TERRE DE NATURE

Les engagements du D partement

- **Approfondir la connaissance** des milieux naturels sur l'ensemble du D partement (r alisation d'un diagnostic pour chaque site ENS, participation l'atlas floristique R gional).



- **G rer les milieux** les plus menac s dans un souci de sauvegarde ou de restauration (mise en œuvre des plans de gestion : p turage, d broussaillage, travaux hydrauliques...).
- **Valoriser les espaces naturels** par l'ouverture au public, en vue de sensibiliser leur pr servation. (sentiers de d couverte, calendrier d'animation annuel).

Le partenariat comme principe d'action

Pour tre plus efficace, la politique ENS du D partement repose sur le partenariat avec les nombreux organismes agissant pour la protection des milieux naturels de l'Eure :

- **les collectivits locales** (Communes, communaut s de communes, Parc naturel r gional des boucles de la Seine normande...),

- **les organismes de protection de l'environnement** (Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, Conservatoire botanique de Bailleul, Groupe ornithologique normand, Groupe mammalogique Normand, Association entomologique d'Evreux, Agence de l'eau Seine-Normandie...),

- **les organismes fonciers** (SAFER, Etablissement public foncier normand, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres...).



Chiffres clés



Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de type I : 18 700 ha, dont 46% de boisements et milieux associés, 19% de pelouses calcaires, 17% de zones humides, 11% de tourbières.

6000 ha classés ENS dont 23 sites prioritaires, 16 sites secondaires...

La politique Espaces naturels sensibles du D^{pt} de l'Eure

Un patrimoine à sauvegarder

La longue évolution des conditions naturelles et des pratiques humaines a façonné la nature et les paysages de l'Eure. Au-delà de leurs richesses biologiques maintenant reconnues, ils font partie de notre cadre de vie et de notre mémoire.

C'est pourquoi le D^{pt} de l'Eure s'est engagé depuis 2003 dans la préservation et la valorisation de ce patrimoine commun.



Qu'est ce qu'un Espace naturel sensible (ENS) ?

Ce sont des sites identifiés par le D^{pt} de l'Eure comme remarquables en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), mais soumis à une menace particulière (pression urbaine, industrielle, abandon...). Le D^{pt} de l'Eure a établi en 2003 un Schéma départemental des ENS, qui correspond

au plan d'action pour la préservation de ce patrimoine de sites (études, restauration, gestion, ouverture au public). Ces actions sont financées par la Taxe départementale des ENS. Votée en 2005 au taux de 0,75%, elle s'applique sur les nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments.



Les engagements du Département

- **Approfondir la connaissance** des milieux naturels sur l'ensemble du Département (réalisation d'un diagnostic pour chaque site ENS, participation à l'atlas floristique Régional).



- **Gérer les milieux** les plus menacés dans un souci de sauvegarde ou de restauration (mise en œuvre des plans de gestion : pâturage, débroussaillage, travaux hydrauliques...).
- **Valoriser les espaces naturels** par l'ouverture au public, en vue de sensibiliser leur préservation. (sentiers de découverte, calendrier d'animation annuel).

Le partenariat comme principe d'action

Pour être plus efficace, la politique ENS du Département repose sur le partenariat avec les nombreux organismes agissant pour la protection des milieux naturels de l'Eure :

- **les collectivités locales** (Communes, communautés de communes, Parc naturel Régional des boucles de la Seine normande...),
- **les organismes de protection de l'environnement** (Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, Conservatoire botanique de Bailleul, Groupe ornithologique normand, Groupe mammalogique Normand, Association entomologique d'Evreux, Agence de l'eau Seine-Normandie...),
- **les organismes fonciers** (SAFER, Etablissement public foncier normand, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres...).



Des paysages riches et diversifiés

Les forêts :

L'Eure est couverte de vastes forêts domaniales dominées par le hêtre et de forêts privées de chênes qui bordent les vallées. Elles jouent des rôles importants dans notre paysage, elles contribuent à lutter contre l'érosion des sols, à stocker le CO₂ responsable de l'effet de serre et elles apportent refuge aux grands mammifères. Cerfs, Pic noir, houx, Lucane cerf-volant,...



Les coteaux calcaires et les falaises

résultent de l'érosion du plateau calcaire par les cours d'eau, la forte pente et l'affleurement de la roche créent un micro-climat quasi méditerranéen, favorable au

développement de cosystèmes parmi les plus riches de Normandie.

Faucon pèlerin, Lézard vert, Cigale de montagne, Astragale de Montpellier, Orchidées, Violette de Rouen,...



Les zones humides sont très diversifiées : Fond de vallée, sources, tangs, tourbières... Malgré l'exceptionnelle biodiversité et leur rôle primordial dans la protection de la ressource en eau, elles ont subi de fortes dégradations qui justifient des actions de protection prioritaires aujourd'hui.

Cigogne blanche, Busard des roseaux, Rainette verte, plantes carnivores, Myosotis des marais, Roseau,...



Le réseau ENS départemental

Plateau cultivé :

1. A rodrome de St-André-de-l'Eure

Terrasses alluviales :

2. Plaine de Courcelles-sur-Seine-Bouafles
3. Boucle de Poses
4. Terres d'Ailly

Coteaux calcaires et falaises :

5. Plateau et coteaux d'Arnières-sur-Iton
6. Vallons et coteaux de Giverny
7. Coteaux d'Amfreville-sous-les-monts
8. Coteaux du Thuit et de la Roquette
9. St-Pierre-du-Vauvray, Vironvay, Heudebouville
10. Coteaux d'Acquigny
11. Coteaux d'Evreux
12. Coteaux de St-Aquilin-de-Pacy

Zones humides et cours d'eau :

13. Domaine de Chambray
14. Vallée de l'Oison
15. Vallée du Douet-Tourtelle
16. Îles aux bœufs, Emient
17. Îles Freneuse, des Laly, d'Amfreville, Gribouillard et Vadenev
18. Lac du Mesnil et les
19. Parc des tangs
20. Etang de Condé-sur-Iton
21. Tillières-sur-Avre
22. Frayère de St-Just
23. Marais de la Risle maritime
24. Etang de Conches
25. Îles de Venables
26. Rives de la Seine Le-Manoir et Pitres

Sites du Conservatoire du littoral :

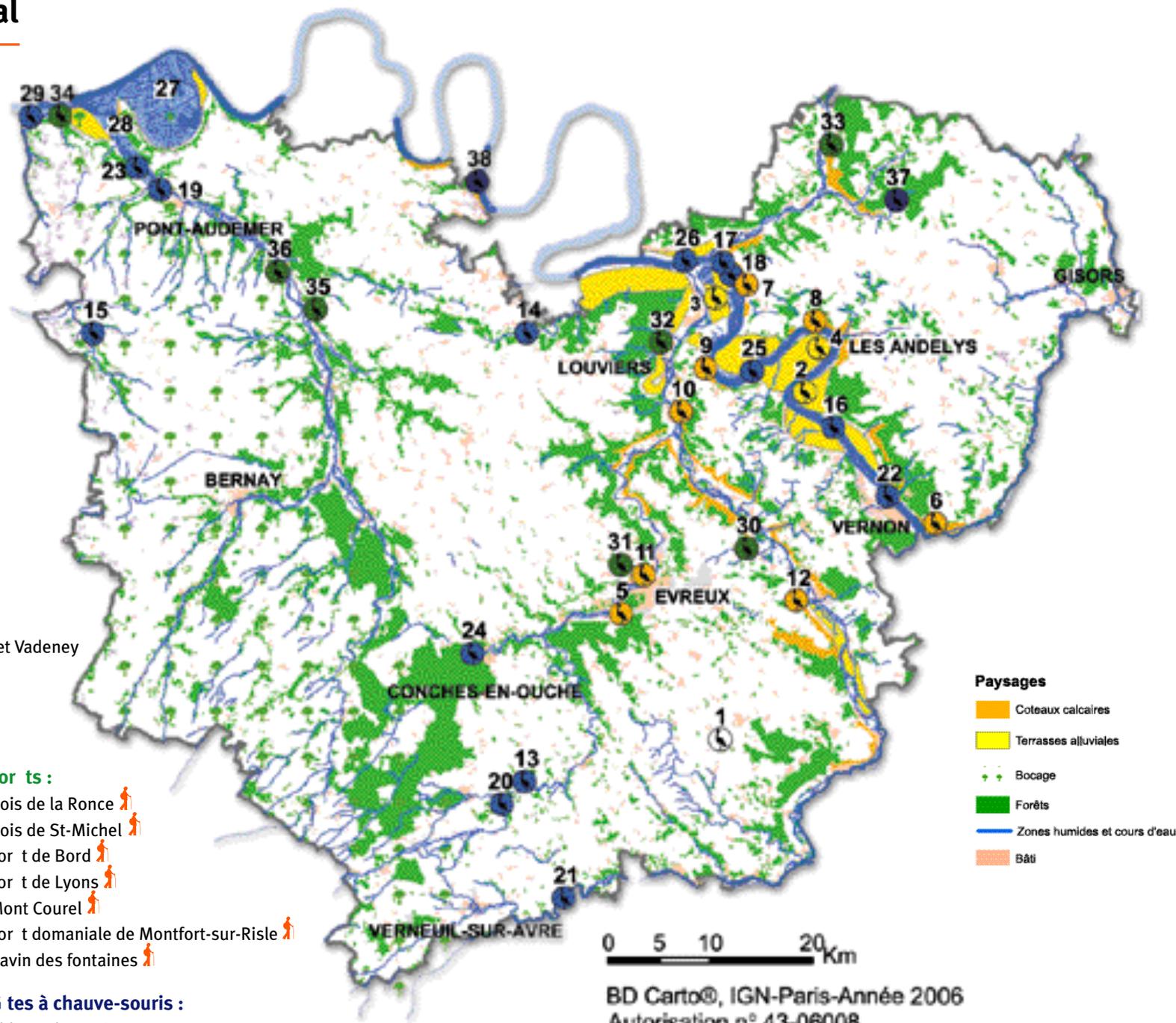
27. Marais Vernier
28. Risle maritime
29. Rives de Seine sud

Forêts :

30. Bois de la Ronce
31. Bois de St-Michel
32. Forêt de Bord
33. Forêt de Lyons
34. Mont Courel
35. Forêt domaniale de Montfort-sur-Risle
36. Ravin des fontaines

Grottes à chauve-souris :

37. Abbaye de Mortemer
38. Grotte de Caumont



Paysages

- Coteaux calcaires
- Terrasses alluviales
- Bocage
- Forêts
- Zones humides et cours d'eau
- Bâti

0 5 10 20 Km

BD Carto®, IGN-Paris-Année 2006
Autorisation n° 43-06008

Les cours d'eau :

Du modeste ruisseau au fleuve Seine, ils sculptent le paysage en creusant des vallées dans le plateau calcaire. Malgré les nombreux aménagements qu'ils ont subi, la qualité de l'eau de la Seine est en voie d'amélioration et le réseau de petites rivières du département a su garder un caractère sauvage.



Truites, Bergeronnette des ruisseaux, Libellules, Nénuphar jaune, Renoncules flottantes,...

Les terrasses alluviales :

Elles sont constituées de sables et graviers charriés par la Seine. Elles sont connues pour leurs carrières d'exploitation de granulats. Les milieux parsemés, secs et caillouteux, rappellent la steppe. Une originalité qui se retrouve également dans la faune et la flore.

Oedicnème criard, Tétrix des sablières, Chicorée de mouton, Petite centaurée,...



Les plateaux cultivés :

Ils sont représentés par les grandes plaines où l'agriculture intensive est peu propice à la diversité des écosystèmes. Cependant, la plantation de haies, la création de bandes enherbées et le creusement de mares sont favorables à des espèces caractéristiques.

Lièvre, Perdrix grise, Coquelicot, Etourneau sansonnet,...



Le bocage :

Il est présent dans les fonds de vallées et l'ouest du département, il est caractérisé par la présence d'un réseau de haies vives, de vergers et d'une forte proportion de prairies liées à l'élevage bovin. Ce paysage agricole riche et diversifié est menacé par l'intensification agricole.

Hérisson, Grenouille agile, Rouge-queue-à-front-blanc, Grand paon du jour,...

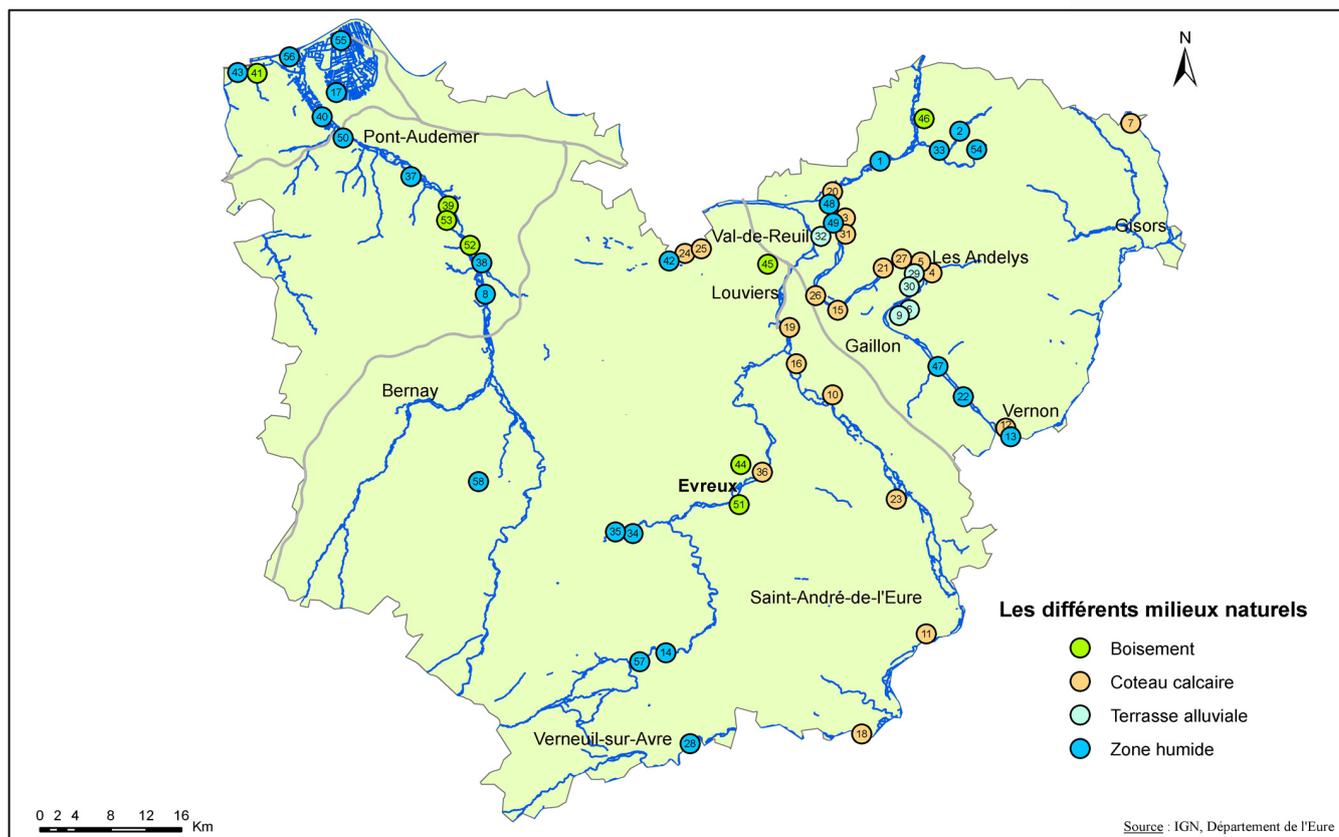


Liste des espaces naturels sensibles du département de l'Eure

N°	NomSite	20	La Côte des Deux Amants	40	Marais de la Risle maritime
1	Radepont	21	La Roquette	41	Le Mont Courel
2	Rosay/Lieure	22	Frayère de Saint-Just	42	Vallée de l'Oison
3	Les Côteaux d'Amfreville-sous-les-Monts	23	Le Fournet	43	Rives de la Seine Sud
4	Château Gaillard	24	La côte de l'Oison	44	Bois de Saint Michel
5	La Côte Saint-Jacques	25	Les Communaux	45	Forêt de Bord
6	Les Poudres	26	Les coteaux de Saint-Pierre et Vironvay	46	Forêt de Lyons
7	La Côte de Bouchevilliers	27	Le Thuit - La Roquette	47	Iles Aux Boeufs
8	Rivière Mordoux-Les Essarts	28	Tilières-sur-Avre	48	Iles Amfreville/Poses
9	Les Terrasses alluviales de Courcelles Bouafles	29	Les Terres d'Ailly	49	Lac du Mesnil et Iles
10	Les Huches	30	Le Chemin	50	Parc des Etangs
11	Les coteaux d'Ezy	31	Les Falaises de Connelles	51	Plateaux et coteaux d'Arnières/Iton
12	Les coteaux de Giverny	32	La boucle de Poses	52	Forêt domaniale de-Monfort-sur-Risle
13	Les Prairies	33	Menesqueville	53	Ravin des Fontaines
14	Domaine de Chambray	34	Conches en Ouches	54	Lisors
15	Les coteaux d'Heudebouville	35	Le Pré Bourbeux	55	Le Marais Vernier
16	Le Bois Ricard	36	Site d'Evreux	56	Risle Maritime
17	Les Courtils	37	Corneville sur Risle	57	Condé-sur-Iton
18	Les Côtes de l'Estrée	38	Pont Authou/Bec Hellouin	58	La Mare de Beaumesnil
19	Le Domaine du Parc	39	St-Philbert sur Risle		

Les espaces naturels sensibles

DÉPARTEMENT DE
L'EURE



Délégation du développement durable

Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire, septembre 2010

OK 440

OK D12014

N°			
----	--	--	--

DÉPARTEMENT
DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DES ANDELYS
COMMUNE DE
NOTRE-DAME-DE-L'ISLE
27940 AUBEVOYE

REÇU 21 OCT. 1994

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
DES ANDELYS
12 OCT 1994
ARRIVÉE

DATE DE CONVOCATION
29 Septembre

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

PRÉSENTS

VOTANTS

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze
Le six Octobre

20 heures 30
Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jégado, Maire.
Étaient présents:
MM es. Mrs. Jégado, Berrier, Potin, Baudot, Thomas, Gleizes, Goujon
Favresse, Do Marcolino.

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents:
MM Blin.

OBJET :

PLAN DÉPARTEMENTAL
DES ITINÉRAIRES DE
PROMENADE ET DE
RANDONNÉE

VU la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des
compétences entre les communes, les départements, les régions et l'E
articles 56 et 57,

Vu le décret n° 86-197 du 6 Janvier 1986 relatif à la date d'entrée e
vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi
du 22/07/83 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

Vu la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Planx Départementaux de
Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de
Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce plan a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée
départementale le 19 Mai 1994,
- que ce plan doit faire l'objet d'une approbation définitive par
l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres
ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développemen
ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable
sur le projet de plan départemental et approuve l'inscription des
chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade
et de Randonnée :

...../.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

L'an mil neuf cent
Le

à

heures

Le Conseil Municipi

DATE D'AFFICHAGE

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d

M
Étaient présents :
MM

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

PRÉSENTS

VOTANTS

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
MM

OBJET :

PLAN DEPARTEMENTAL
DES ITINERAIRES DE
PROMENADE ET DE
RANDONNEE

(suite)

- CR 1 DE NOTRE DAME DE L'ISLE A PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX X
- CV 71
- CR 12 CHEMIN DE L'ISLE A PORT-MORT X
- CR 31 DIT DE LA BARDOULIERE X
- CR 8 CHEMIN DES PRES X
- CV 105 DU CV 104 A PRESSAGNY LE VAL
- CD 10
- CV 104
- CR 35 SENTE DES PRUNELETS X
- CR 17 CHEMIN DE LA VALLEE DU THUIT X
- CR 15 DE NOTRE DAME A LA MI-VOIE X
- CR 3 DIT CHEMIN DE PRESSAGNY LE VAL X
- CH ROUTE FRANCOIS 1er X
- CR 6 DE LA RUELLE AUX CYGNES X
- CD 8
- CV 72
- CV 104
- CR 5 DE LA VOIE JACQUELINE X
- CHa CHEMIN DE HALAGE X

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 Juillet 1983, du décret du 6 Janvier 1986 de la circulaire du 30 Août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter leur balisage éventuel.

Pour copie conforme

LE MAIRE:
Alain JÉGADO



CIRCUIT DU CATENAY (16 KM)

Circuit du Catenay

1

Départ du parking, place de la mairie à Pressagny l'Orgueilleux. Au calvaire, prendre la rue principale sur la gauche. Après avoir longé un mur de pierres sur lequel est apposée une plaque, tourner sur votre droite, rue de la Marettte.

2

Prendre un chemin de terre sur la droite. Au bout de ce chemin, prendre la route à droite.

Passer la pancarte indiquant un centre équestre et un peu plus loin, tourner à gauche, en direction du bois ; le GR est balisé en blanc-rouge et retrouver la signalisation (couleur jaune). Au carrefour en pleine forêt, continuer sur le chemin qui part tout droit et à la sortie du bois, traverser la plaine. La ferme de la Malira est visible de loin, et c'est arrivé à la ferme qu'il faudra emprunter une voie sur la gauche menant à Corville. Traverser le village, puis une route pour continuer rue de la forêt tout droit et bifurquer sur la gauche à travers champs, en direction du bois de Vernon.

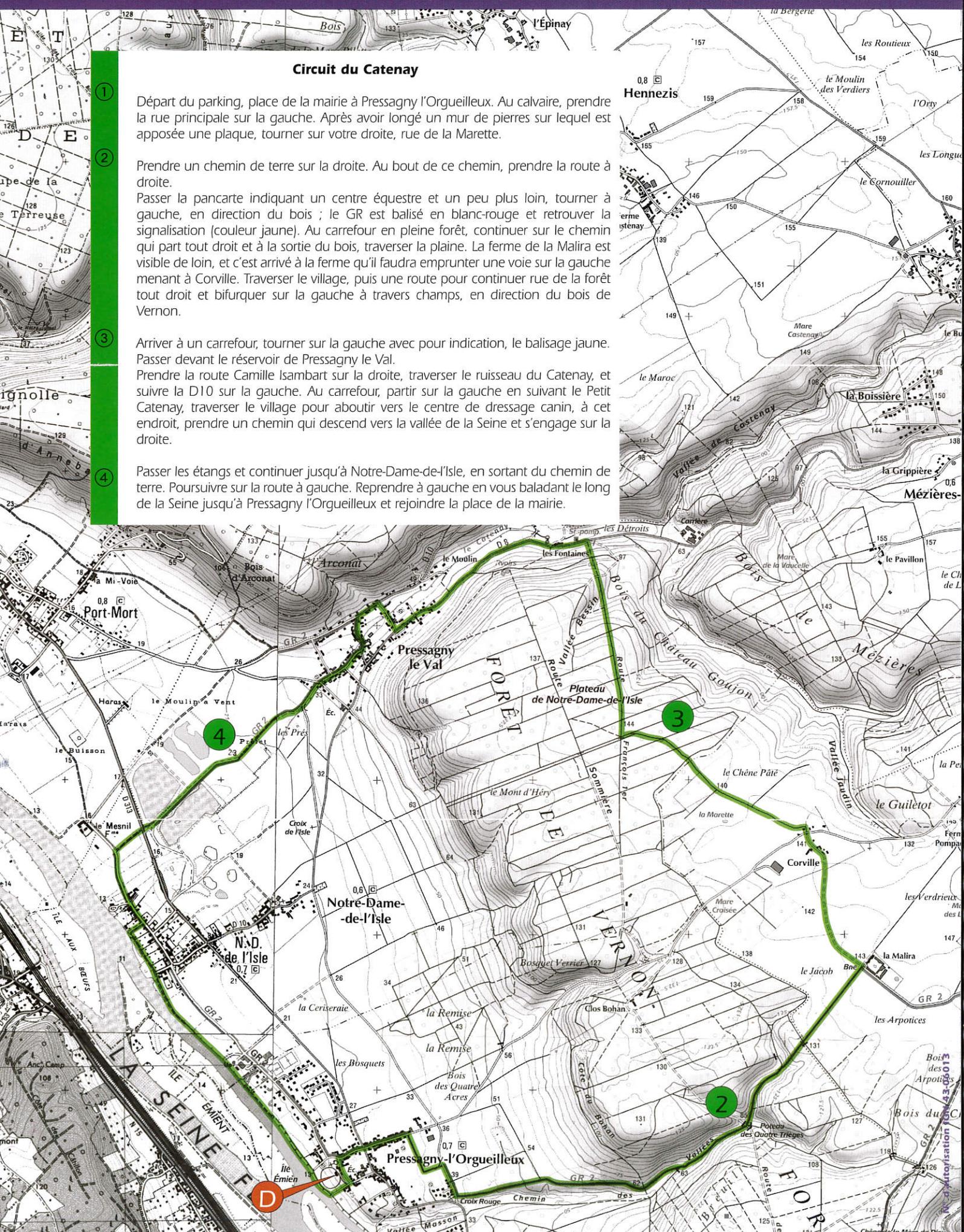
3

Arriver à un carrefour, tourner sur la gauche avec pour indication, le balisage jaune. Passer devant le réservoir de Pressagny le Val.

Prendre la route Camille Isambart sur la droite, traverser le ruisseau du Catenay, et suivre la D10 sur la gauche. Au carrefour, partir sur la gauche en suivant le Petit Catenay, traverser le village pour aboutir vers le centre de dressage canin, à cet endroit, prendre un chemin qui descend vers la vallée de la Seine et s'engage sur la droite.

4

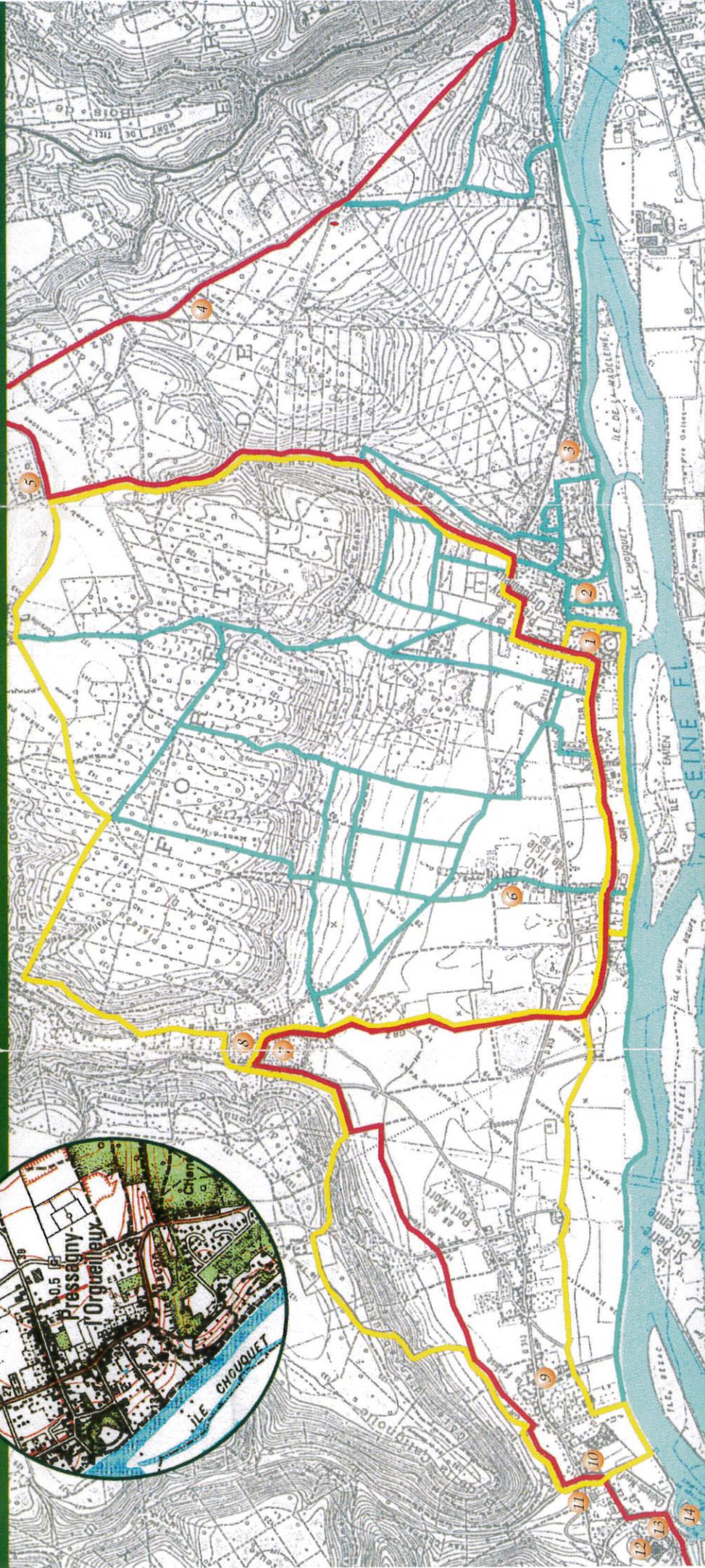
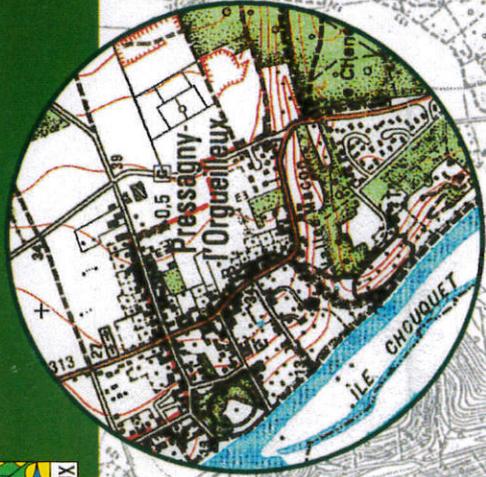
Passer les étangs et continuer jusqu'à Notre-Dame-de-l'Isle, en sortant du chemin de terre. Poursuivre sur la route à gauche. Reprendre à gauche en vous baladant le long de la Seine jusqu'à Pressagny l'Orgueilleux et rejoindre la place de la mairie.





PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

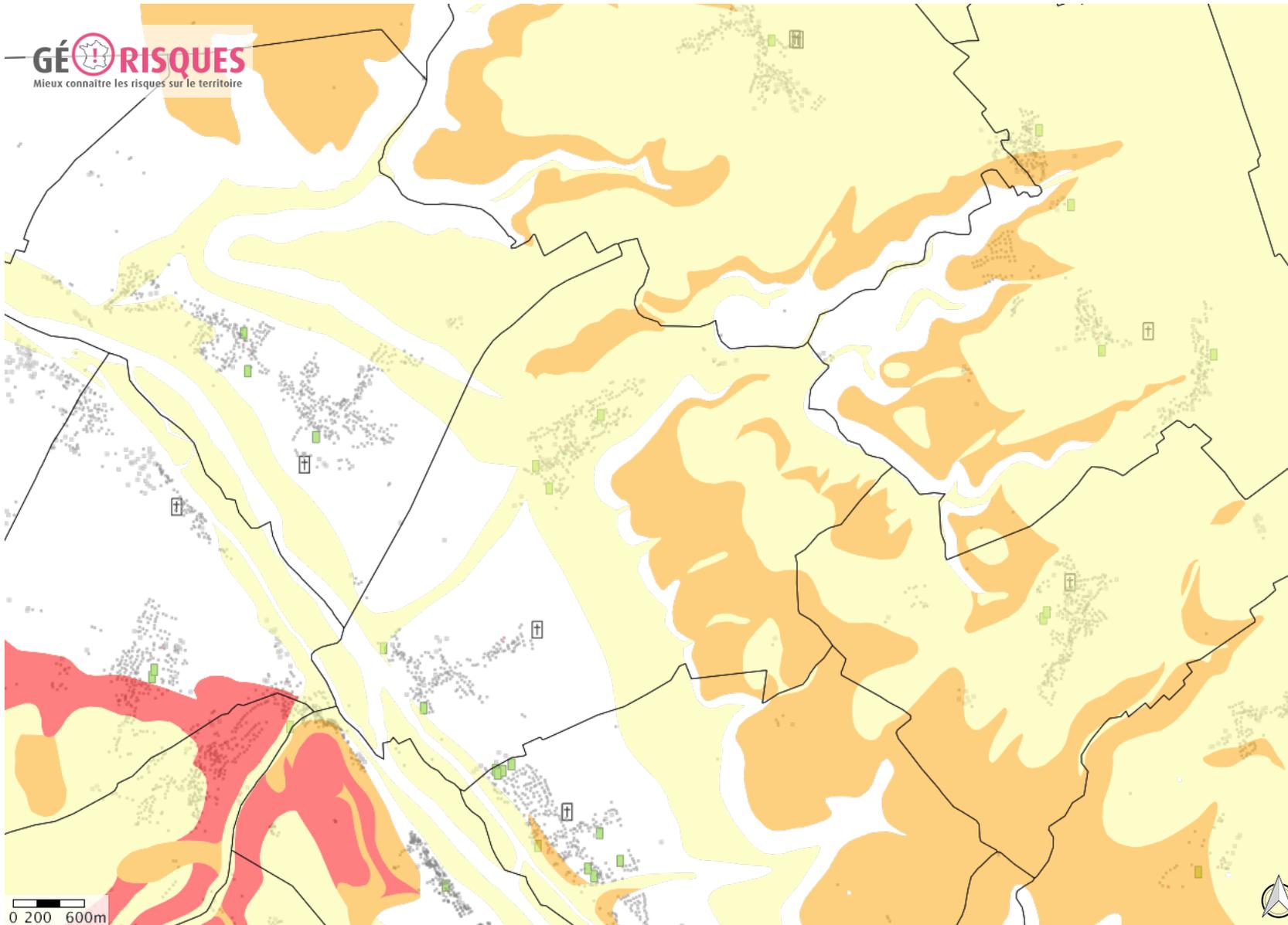
Sentiers de promenade



GR.2

PR.35 Circuit du Catenai
CF Coderando 27

Circuits de balades



0 200 600m

1 : 100 000



Aléa retrait-gonflement des argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Limites des communes

- Limite de commune

Bâti (BD Topo IGN)

